



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ONISEP

L'INFORMATION
POUR L'ORIENTATION

Conservateur / Conservatrice du patrimoine

Le conservateur ou la conservatrice du patrimoine étudie, classe, conserve, entretient et met en valeur œuvres d'art, archives, monuments. avec un objectif : les transmettre aux générations futures.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 5**

Salaire débutant : **2182 €**

Statut : **Statut fonctionnaire**

Synonymes : Archéologue, Archiviste, Directeur / directrice de collection, Directeur / directrice de musée

Secteurs professionnels : Culture - patrimoine, Fonction publique

Centres d'intérêt : J'ai le sens du contact, J'aime communiquer, J'aime organiser, gérer, Je rêve d'un métier artistique



© Alain Potignon/Onisep

Le métier

Un titre, plusieurs spécialités

Le concours de conservateur ou de conservatrice du patrimoine se répartit en 5 spécialités.

Spécialiste de l'archéologie

Il ou elle encadre le sauvetage, la protection et la mise en valeur des vestiges et des sites antiques tout en maintenant l'activité économique autour du lieu à préserver. D'ailleurs, avant d'autoriser des travaux d'aménagement, il ou elle décide de faire ou non des fouilles préventives.

Spécialiste des archives

Trois missions pour le conservateur ou la conservatrice des archives : collecter de nouveaux documents publics ou privés, les conserver après les avoir classés, et les mettre à la disposition du public.

Spécialiste des musées ou du patrimoine scientifique, technique et naturel

Qu'il ou elle soit conservateur ou conservatrice de musée ou conservateur ou conservatrice du patrimoine scientifique, technique et naturel, ce professionnel ou cette professionnelle conserve, étudie, inventorie, enrichit, met en valeur les collections sous sa responsabilité. Son objectif : assurer aux œuvres de la reconnaissance ainsi qu'une longue vie. Pour cela, il lui faut organiser des opérations de conservation (voire de restauration), des expositions, faire des acquisitions, réaliser des opérations de communication et gérer le musée ou l'un de ses départements, selon sa taille.

Spécialiste des monuments historiques et de l'inventaire

Conservateur ou conservatrice des monuments historiques, il ou elle se consacre aux monuments (châteaux, églises), objets et mobiliers déjà classés ou inscrits au patrimoine. Il ou elle suit leur protection, leur restauration et leur mise en valeur. Conservateur ou conservatrice de l'inventaire, il ou elle recense et fait connaître le patrimoine artistique national : châteaux, édifices religieux, mais aussi fermes, usines...

Compétences requises

L'expertise des arts

Pour être conservateur ou conservatrice, il faut acquérir de solides connaissances en histoire, histoire de l'art, archéologie, ethnologie ou sciences de la nature et bien connaître les œuvres d'art, le fonctionnement d'un musée, d'un chantier de fouilles... La maîtrise des langues étrangères est également requise.

L'expertise scientifique

Le conservateur ou la conservatrice du patrimoine possède également une expertise scientifique et connaît les techniques de conservation et de restauration pour pouvoir diriger des travaux de recherche en sciences humaines ou sciences appliquées. Il ou elle participe aussi à des publications scientifiques (catalogues de collection, d'exposition...).

Un management avisé et diplomate

Outre ses compétences scientifiques, le conservateur ou la conservatrice du patrimoine fait, aussi du management et de la gestion. En effet, il ou elle est responsable d'une équipe (animateurs ou animatrices, guides conférenciers ou conférencières, personnels administratifs) et de la bonne santé financière d'un établissement (gestion du budget, subventions). Pédagogue et sachant communiquer, il ou elle va à la rencontre du public, mais aussi des nombreux acteurs et actrices de la vie locale et professionnelle : partenaires administratifs et techniques, politiques, associatifs, etc.

Où l'exercer ?

État ou collectivités territoriales

Fonctionnaire, le conservateur ou la conservatrice du patrimoine est recruté ou recrutée sur concours à l'entrée de l'INP (Institut national du patrimoine) ou de l'INET (Institut national des études territoriales). Si il ou elle est dépend de l'État, il ou elle peut travailler dans un musée national, une direction du patrimoine, un ministère, une direction régionale d'action culturelle... Si il ou elle est fonctionnaire territorial, il ou elle cherchera un poste auprès d'une collectivité avant d'exercer dans un musée municipal, ou le service archéologique d'un département...

Relations permanentes

Le conservateur ou la conservatrice du patrimoine travaille avec les établissements culturels, des organismes scientifiques (CNRS - Centre national de la recherche scientifique, universités...) ou encore des services centraux et déconcentrés du ministère de la Culture. Il ou elle est également en relation directe avec les élus ou les élues, le public et les médias.

Les études

Après le bac

18 mois pour obtenir le diplôme de l'INP (Institut national du patrimoine) ou de l'INET (Institut national des études territoriales), accès par concours avec un bac + 3 au minimum (licence en histoire, histoire de l'art et archéologie, sciences de l'Homme, ethnologie, anthropologie...) ; 3 ans pour le diplôme d'archiviste-paléographe de l'école des Chartes, accès par concours après une classe prépa. À signaler : un master conservation-restauration des biens culturels (5 ans après le bac).

bac + 5

→ [Diplôme d'archiviste paléographe](#)

→ [Diplôme de deuxième cycle de l'École du Louvre](#)

→ [Master mention conservation-restauration des biens culturels](#)

→ [Master mention histoire](#)

→ [Master mention histoire de l'art](#)

Emploi et secteur

Des places... rares

Pour devenir conservateur ou conservatrice du patrimoine de l'État, de la Ville de Paris et des collectivités territoriales, il faut réussir un concours très sélectif géré par l'INP (Institut national du patrimoine). La spécialité musée est celle qui offre le plus de places.

Secteur

Culture - Patrimoine

Salaire du débutant *

À partir de 2182 euros brut par mois.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

[Association des conservateurs des collections publiques de France \(AGCCPF\)](#) ↗

[Site du Centre national de la fonction publique territoriale](#) ↗

[Institut national du patrimoine, département des restaurateurs](#) ↗

Librairie



PARCOURS

Les métiers de la culture et du patrimoine

Paru le 15/09/2022

Broché • 12,00 € ↗

PDF • 8,00 € ↗

Centres d'intérêt

[J'ai le sens du contact](#) →

[J'aime communiquer](#) →

[J'aime organiser, gérer](#) →

[Je rêve d'un métier artistique](#) →

Autres métiers à découvrir

Responsable de projets culturels

Guide-conférencier

Critique d'art

Antiquaire

Directeur de bibliothèque-médiathèque